

15 - Maison de l'Europe en Franche-Comté - Avenant à la convention passée entre la Ville de Besançon et l'Association Maison de l'Europe en Franche-Comté

M. STHAL, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Fondée par la Ville de Besançon, le Département du Doubs et la Région de Franche-Comté, la Maison de l'Europe en Franche-Comté est une structure qui héberge le relais d'information sur l'Union Européenne en région. Elle est administrée et financée également par les Conseils généraux du Doubs et du Jura et la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard.

Elle a pour objectifs :

- **d'informer** le grand public sur les principales étapes de la construction européenne,
- **de diffuser** l'information communautaire : mise à disposition de **brochures**,
- **de proposer un fonds documentaire** sur les institutions européennes, les politiques européennes, les ouvrages parus sur l'UE,
- **de mettre à disposition du public** : quotidiens, revues, magazines...
- **d'orienter** vers des sources d'information appropriées,
- **d'animer** des interventions gratuites sur les grands thèmes européens.

Par convention signée entre la Ville de Besançon et l'Association Maison de l'Europe en Franche-Comté le 3 septembre 2013, après approbation du Conseil Municipal du 4 juillet 2013, il a été défini les modalités du soutien financier de la Ville à cette association. Notamment, l'article 4 prévoit le versement d'une subvention d'un montant de 54 000 € pour l'année 2013 et l'adoption d'un avenant financier annuel déterminant le montant des aides financières pour les années ultérieures.

Il est proposé que l'avenant n° 1 fixe le montant de la subvention allouée par la Ville de Besançon au titre de l'année 2014 à 54 000 €, comme l'année précédente, afin d'organiser les nombreuses animations scolaires, manifestations, expositions et actions de sensibilisation prévues à Besançon.

La dépense sera prélevée sur les crédits existants à la ligne de crédit 65.023.6574.00290.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution de la subvention 2014 de 54 000 € au bénéfice de l'Association Maison de l'Europe en Franche-Comté,
- autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention conclue entre la Ville de Besançon et la Maison de l'Europe en Franche-Comté.

«M. Julien ACARD : Monsieur le Maire, chers Collègues, 54 000 € voilà la somme que vous attribuez chaque année à la Maison de l'Europe via une convention pluriannuelle qui nous lie jusqu'en 2017. 54 000 € c'est autant que ce que verse à lui seul le Conseil Général du Doubs, la puissante région de Franche-Comté. 54 000 € c'est tout simplement trop. Dans votre rapport vous expliquez je cite «à l'heure où l'Union Européenne traverse une crise majeure, les collectivités territoriales ont plus que jamais un rôle à jouer afin de rendre le projet européen plus lisible, plus crédible et concret aux yeux des citoyens». Alors Monsieur le Maire je vous pose la question : à quelle crise majeure faites-vous référence ? S'agit-il des funestes résultats obtenus dans tous les domaines, austérité généralisée, explosion du chômage, niveau record de la dette, j'en passe et des pires...

M. LE MAIRE : Restez sur le sujet ! Monsieur ACARD vous n'allez pas à chaque Conseil Municipal venir nous ressortir votre prose nationale là-dessus, restez sur le sujet sur la Maison de l'Europe parce que je ne l'accepterai de personne, pas plus de vos collègues que de mes amis donc vous restez sur le sujet local, vous ne ressortez pas les brochures du Front National ici en Conseil Municipal !

M. Julien ACARD : Je peux poursuivre ?

M. LE MAIRE : Allez-y !

M. Julien ACARD : Malheureusement je crains que par crise majeure votre propos fasse allusion à la victoire du Front National aux élections européennes. Ne vous en déplaise, les Français ne veulent pas de cette Europe, le non au référendum sur la constitution européenne l'a prouvé, les dernières élections européennes l'ont confirmé...

M. LE MAIRE : Non mais ne continuez pas, je viens de vous faire une remarque, merci d'en tenir compte quand même !

M. Julien ACARD : Je termine juste, il faut quand même que j'aie une transition...

M. LE MAIRE : Vous avez quand même la capacité intellectuelle de modifier votre texte...

M. Julien ACARD : C'est ce que je fais !

M. LE MAIRE : Je ne m'en rends pas compte !

M. Julien ACARD : Désolé, j'ai supprimé tout cela ! Donc partant de ce constat pourquoi aurions-nous besoin d'une Maison de l'Europe et surtout pourquoi aurions-nous besoin d'une Maison de l'Europe à ce prix-là ! Parce qu'enfin que fait-elle ? Sous la couverture d'une association sympa qui organise des cafés-débats, des apéros-débats ou des soirées-débats...

M. LE MAIRE : C'est n'importe quoi ! Arrêtez de caricaturer comme cela l'action d'une association ici qui a beaucoup travaillé pour faire comprendre les problématiques européennes parce que, que cela vous plaise ou non on est dedans, il faut arrêter de caricaturer ! Vous voulez instiller la peur et le doute sur tout, c'est là votre fonds de commerce, partout ce sont les cafés-débats, les dîners, les petits-déjeuners, vous n'avez que cela à dire !

M. Julien ACARD : Je suis désolé, j'ai lu avec beaucoup d'attention le rapport d'activités de la Maison de l'Europe et si je lis justement ce rapport d'activités, il nous assure que le réseau travaille en toute objectivité et respecte le pluralisme des opinions, c'est écrit. On nous apprend que la Commission Européenne attribue toutefois une subvention annuelle de 25 000 €, c'est quand même deux fois moins que ce que nous-mêmes nous versons pour travailler à des ressources pédagogiques communes à tout le réseau. Le rapport précise sans aucun complexe que la Maison de l'Europe répond à un cadre d'information et de communication validé par la Commission. C'est à ce moment-là que le pluralisme des idées et des débats ne peut pas s'appliquer. Quand elle n'est pas dans les écoles ou en apéro la Maison de l'Europe s'essaie aussi au web...

M. LE MAIRE : Qu'est-ce que vous venez de dire encore ?

M. Julien ACARD : C'est d'ailleurs le troisième point de ce rapport d'activités avec un site internet flambant neuf...

M. LE MAIRE : Il parle d'apéro ou quoi ? Non mais c'est n'importe quoi...

M. Julien ACARD : ...deux jours de séminaire...

M. LE MAIRE : Ecoutez-moi je vous arrête, je vous demande de respecter ce Conseil Municipal, vous venez encore de parler d'apéro, cela suffit !

M. Julien ACARD : Je suis désolé mais c'est écrit...

M. LE MAIRE : Non non, je ne suis pas d'accord.

Je mets cela au vote. Quels sont ceux qui sont contre ce rapport ? Il y a des limites Monsieur ACARD ! Nous sommes ici au Conseil Municipal, nous ne sommes pas à la fête «Bleu, Blanc, Rouge» ! Personne ici ne se permet de le faire ! Il n'y a pas de raisons que vous le fassiez vous, personne de l'Opposition ! Nous sommes en désaccord, OK mais vous respectez un certain nombre de choses !

M. Pascal BONNET : Je voulais justement puisque l'on parle de l'Europe et de la Maison de l'Europe rejoindre vos propos tout à l'heure sur la Roumanie et dire qu'on a aujourd'hui, même si la situation de l'Union Européenne est difficile, le plaisir de voir les Roumains et d'autres peuples être dans la même union que nous et avoir les libertés que l'on connaît, et si certains n'ont pas envie que cela continue, c'est leur problème mais ici je crois qu'il y a une majorité toutes tendances confondues, vous direz UMP-PS c'est un peu facile. Alors je voudrais dire aussi en matière de pluralité que la Maison de l'Europe a organisé avant les élections européennes un débat et invité tous les Députés européens du Grand Est. M. GOLLNISCH qui avait dit qu'il devait venir n'est pas venu parce que finalement il n'était plus candidat dans la région puisqu'on l'avait déplacé. Donc le FN était invité comme les autres, il n'a pas pu nous faire part de ses propositions en matière d'union européenne. Les autres partis étaient tous présents, il y a eu un débat, il y avait des gens un peu plus souverainistes, un peu plus européens. Enfin je voudrais terminer par des propos que j'ai beaucoup appréciés il y a deux jours venant d'un écrivain éditorialiste qui disait que ce que proposent certains qui ne veulent pas de l'Europe que beaucoup ici défendent, c'est de revenir à l'Albanie du XX^{ème} siècle.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur BONNET. Quels sont ceux qui sont contre ce rapport, qu'ils lèvent la main ? 2 contre. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas, c'est donc adopté.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 1 (1 contre), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme JOLY et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 26 septembre 2014.